

PRÉFET DE L'OISE

**Direction départementale  
des Territoires**

Beauvais, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

Service de l'Eau,  
de l'Environnement et de la  
Forêt

Bureau de Politique et  
Police de l'Eau

Mairie  
101 rue de la Place  
60400 - BEHERICOURT

**N° Référence : VF/MG/N° 1029**

**Vos références :**

**Pièces jointes :** Dossier - Copie récépissé de déclaration - Copie lettre d'accord – certificat d'affichage

**Affaire suivie par : Vincent FELIX**

vincent.felix@oise.gouv.fr

**Téléphone :** 03 44 38 33 61 – **Télécopie :** 03 44 06 50 24

**Objet :** dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Rejet temporaire d'eaux souterraines vers un cours d'eau

Dossier n° **60-2015-00066**

**Courrier de notification de décision**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par le Syndicat des Eaux de l'Est du Noyonnais en date du 7 juillet 2015 concernant l'opération suivante :

**Un rejet temporaire d'eaux souterraine vers un cours d'eau**

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Responsable de la cellule  
Police de l'Eau**



**Thomas LANDORIQUE**